



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le deux avril, à 16h00,

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Daniel ALSTERS, Maire.

Date de la convocation :
27 mars 2025

**Nombre de conseillers
en exercice : 31**

Nombre de votants : 30
Pour : 30
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Ne participe pas : 0

Secrétaire de séance :
Laetitia BATTÉ

Présents :

Daniel ALSTERS, Patricia AUBERT, Muriel CANOLLE, Jean-Luc GRANET, Fanny MAZELLA, Robert PORCU, Eliane THIBAUX, Eric MIGLIACCIO, Carole DE PERETTI, Véronique DI MAGGIO, Céline BOTTASSO, Laetitia BATTÉ, Claudia VITEL, Bernard ROTGER, Frédéric CARTA, Pascal GONET, Marie-Cristine NICOLAS, Pierre CHAZAL, Armande PROSPERI, Jacques VENET, Marie-Anne BENJO, Camille DESANGES, Elisabeth MOSER, Francine CHENET, Roger-Pol COTTEREAU, Jean-Pierre MEYER, Laurence COCHE-DEGRASSAT, Gilles GARCIA

Représenté(s) :

Linda ROMERO donne procuration à Laetitia BATTÉ, Jean-Pierre ROUSSEL donne procuration à Gilles GARCIA

Absent(s) :

Luc DE MARIA

DEL_2025_062 : Attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine social

Après avoir entendu le rapport de Muriel CANOLLE, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Après étude et instruction des dossiers, il est proposé au vote de l'assemblée les subventions ci-après, aux associations suivantes, œuvrant dans le domaine social, pour un montant total de **22 700 €** :

- S'agissant des subventions en faveur des associations œuvrant contre l'exclusion, l'isolement et la précarité ou intervenant dans le champ de l'insertion par l'activité économique, pour un total de **15 200 €** :

- **Banque Alimentaire du Var : 1 600 €**

Cette association départementale a pour but de soutenir les collectes et la fourniture de produits alimentaires destinés à la distribution locale en faveur des associations œuvrant dans le champ de l'aide alimentaire. La subvention accordée permettrait de contribuer aux frais de fonctionnement inhérents à l'intervention de la banque alimentaire auprès de structures associatives présentes sur la commune de Sanary-sur-Mer.

- **Centre Départemental pour l'Insertion Sociale (CEDIS) : 600 €**

Cette association a pour but d'assurer l'accompagnement professionnel des bénéficiaires du RSA, La subvention accordée permettrait de maintenir la présence d'un conseiller en insertion professionnelle dédié sur la Commune, et de contractualiser les parcours d'insertion dans le cadre de permanences de proximité au sein du CCAS.

- **Chambre Régionale du Surendettement Social (CRESUS) : 1 000 €**

Cette association a pour but de prévenir et résoudre les situations de surendettement des particuliers. La subvention accordée permettrait de maintenir la présence d'un membre de l'association assurant des permanences de proximité au sein du CCAS et de compléter l'offre de service en associant le public jeune 18-25 ans en proposant des actions éducatives à la gestion de budget autour de session ludiques.

- **Croix-Rouge Française : 3 000 €**

Cette association a pour but d'apporter des aides matérielles (financières et vestimentaires) aux plus démunis. La subvention accordée permettrait de maintenir le niveau d'aide sollicité par les travailleurs sociaux en faveur du public accompagné.

- **Entraide Protestante : 1 500 €**

Cette association sanaryenne a pour but de promouvoir des actions solidaires et d'entraide auprès de personnes en situation d'exclusion, ou d'isolement., La subvention accordée permettrait de soutenir leurs actions et les aides matérielles dispensées auprès de personnes en situation de précarité sur la Commune.

- **La Maison de l'emploi : 500 €**

Cette association a pour but d'assurer l'accompagnement professionnel des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi du fait de la présence de freins liés à la situation sociale, médicosociale, ou à la mobilité. La subvention accordée permettrait de maintenir la présence hebdomadaire d'un conseiller en insertion professionnelle dans les locaux du CCAS, et de compléter l'offre d'accompagnement auprès des publics les plus éloignés de l'emploi en dynamisant les parcours d'insertion dans le cadre du Programme Local pour l'Insertion et l'Emploi PLIE.

- **Rencontres et Echanges : 6 000 €**

Cette association sanaryenne a pour but de réunir autour de l'organisation de repas solidaires hebdomadaires « tables ouvertes » les personnes en situation d'isolement, La subvention accordée permettrait de maintenir l'organisation de ces repas et de favoriser le lien social généré par ses temps de partage.

- **Eureka CLUB : 1 000€**

Cette association sanaryenne a pour but de réunir des seniors toutes les semaines en proposant des temps de rencontre autour de jeux de société. La subvention accordée permettrait de financer le renouvellement du matériel nécessaire à l'organisation de ces temps de rencontre et de les diversifier (repas, loisirs...)

- S'agissant des subventions en faveur des associations portant accueil, soutien, accompagnement aux personnes défavorisées, malades, handicapées et de leurs familles, pour un total de **7 500€** :

- **France Alzheimer Var : 700 €**

Cette association départementale a pour but d'accompagner, d'écouter et de soutenir les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés ainsi que leurs proches aidants. La subvention accordée permettrait de maintenir le point écoute dans le cadre de permanences au CCAS, visant l'information et la formation des aidants familiaux.

- **SOS Amitié Toulon : 200 €**

Cette association a pour but la mise en œuvre, dans le Département du Var, d'un service d'aide et d'accueil par téléphone, internet et tout autre moyen au bénéfice des personnes confrontées notamment à la tentation du suicide. La subvention accordée permettrait de contribuer à la prise en charge des personnes domiciliées sur la Commune.

- **Amicale des Donneurs de Sang : 1 300 €**

Cette association sanaryenne a pour but de promouvoir la collecte de sang et de recruter des donneurs. La subvention accordée permettrait d'organiser des collectes de sang régulières sur le territoire de la Commune.

- **Association de soins palliatifs ASP VAR : 1 000€**

Cette association départementale a pour but de sensibiliser le public à l'accompagnement des personnes prises charge dans le cadre des soins palliatifs. La subvention accordée permettrait de contribuer à l'intervention des membres de l'association auprès de personnes admises en soins palliatifs y compris en EHPAD.

- **Renatus : 1 000€**

Cette association Sanaryenne composée de bénévoles intervient dans l'accompagnement des personnes en soins palliatifs. La subvention a pour but de recruter et former les futurs bénévoles que l'association encadre, coordonne et soutient. La structure anime des ateliers pour les personnes malades et les proches aidants et contribue à diffuser de l'information sur les soins palliatifs et l'importance de l'accompagnement, et favorise la réflexion sur la fin de vie et veille à l'évolution législative. L'association locale adhère et soutient la SFAP – Société Française d'Accompagnement en soins palliatifs.

- **Haricot Magique : 1 500 €**

Cette association sanaryenne a pour but d'accueillir des enfants différents présentant des troubles du développement., La subvention accordée permettrait de financer des ateliers pédagogiques à visée thérapeutique pour les enfants accueillis au sein de la structure à Sanary.

- **Ligue contre le cancer : 800 €**

Cette association a pour but de lutter contre le cancer en favorisant les moyens de dépistage et de prévention, ainsi que la recherche et l'accompagnement des patients. La subvention accordée permettrait de contribuer à la prise en charge des patients orientés par les services sociaux agissant sur le territoire de la Commune.

- **Cap d'Azur : 1 000 €**

Cette association a pour but d'apporter une aide matérielle ou un soutien morale aux personnes prises en charge par la psychiatrie de secteur, La subvention accordée permettrait de favoriser le retour à l'autonomie et la socialisation de personnes domiciliées à Sanary et accompagnées par le secteur G04 de l'hôpital de la Seyne.

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'exposé qui précède,
- Approuver l'octroi de ces subventions,
- Prévoir que la dépense sera imputée au budget 2025 de la Commune.

Adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour extrait conforme,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulon (5 rue Racine – CS40510-83041 TOULON CEDEX 9) dans le délai de 2 mois, à compter de sa notification ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal peut être saisi par "Télérecours citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr.